

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE

Séance du 15 Décembre 2022

Délibération n°DEL-2022-66

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 09/12/2022

Date d'affichage : 09/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Décembre à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, , Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame VINCENT Anne-Marie, Madame ORNIA Katrine

**Procurations :** Monsieur Vincent LEVANTERI à Monsieur MISSOUR Gérald

**Absents excusés :** Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur ALLAIN Franck, Madame Amandine MARILLER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

### **Objet de la délibération :** **Attribution d'une Subvention à l'Association Partage Tes Rêves**

La séance continuant, Madame POREAU Sylvie, propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'association Partage Tes Rêves d'un montant 300 € pour avoir assuré la surveillance du « Salon des Arts pour Emma ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

-**DÉCIDE** d'attribuer la subvention susmentionnée

-**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les ~~15~~ 15 jours, mois et an susdits,

**Le Maire,**  
**Gérald MISSOUR**



Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois